

phase de mise en œuvre, seront des Canadiens actuellement au chômage?

3. Dans chacune des provinces, quels emplacements-pilotes a-t-on choisis?

4. Pour 1974-1975, quel est le coût prévu de la phase de mise en œuvre?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Il n'en existe pas comme tel. Toutefois, certains programmes gouvernementaux actuels participeront à et feront partie de la Stratégie d'emploi communautaire.

2. Approximativement 100% puisque la Stratégie d'emploi communautaire est destinée à ceux qui sont constamment chômeurs et qui tirent leur seul revenu de l'Assurance-chômage et Bien-être social.

3. Colombie-Britannique: Nanaimo et Kamloops; Saskatchewan: L'objectif est un groupe de 1,500 personnes de cette province qui sont désignés récipiendaires employables du Bien-être social. La conclusion d'accords avec les autres provinces est encore en voie de négociation.

4. 15 millions de dollars.

LA LISTE DES ORGANISMES DE CHARITÉ

Question n° 1783—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

Existe-t-il une liste des organismes et institutions, constitués en corporation qui, aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu, sont réputés organismes de charité et, par conséquent, autorisés à remettre des reçus permettant aux donateurs de déduire leurs contributions de leurs impôts et, a) dans l'affirmative, où peut-on la trouver, b) sinon, pourrait-on en fournir une?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Oui. Chaque année, l'ordinateur du ministère produit une liste des corporations, fiducies et organismes de charité à qui l'on peut faire des dons déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Une liste des noms ajoutés et supprimés est fournie chaque trois mois. a) Ces listes, d'une épaisseur d'environ quatre pouces, ne sont pas distribuées au public mais aux bureaux de district d'impôt qui les mettent à la disposition du public pendant les heures normales de travail. b) Sans objet.

*TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES DÉBATS DE LA CHAMBRE

Question n° 1790—**M. Gauthier (Ottawa-Vanier):**

1. A la connaissance du gouvernement y a-t-il eu un vote libre à la Chambre des communes de la Grande-Bretagne sur la transmission électronique des débats de la Chambre?

2. Lors de la présentation de la résolution visant une forme de transmission électronique, le gouvernement permettra-t-il un vote libre sur cette question des plus importantes?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Les délibérations de la Chambre des communes d'Angleterre ne sont pas du ressort administratif du gouvernement du Canada.

2. On prendra une décision à ce sujet lorsque la résolution sera présentée à la Chambre.

Questions au Feuilleton

LE PROCÈS ROBERT MCGALL, DE RADIO-CANADA À VANCOUVER, CONTRE LISA HOBBS, DU «VANCOUVER SUN»

Question n° 1802—**M. Reynolds:**

1. Quant au procès mettant en cause le directeur de Radio-Canada à Vancouver, M. Robert McGall, et Lisa Hobbs du *Vancouver Sun*, la société Radio-Canada a-t-elle assumé, globalement ou en partie, les frais encourus par M. McGall?

2. Le président de Radio-Canada, M. L. Picard, et le directeur des Affaires publiques, M. Knowlton Nash, ont-ils été sommés de comparaître comme témoins devant le tribunal ou ont-ils offert de témoigner?

3. Au procès, MM. L. Picard ou Knowlton Nash étaient-ils en congé de comparaison ou ont-ils comparu durant leurs heures de travail?

4. M. Picard s'est-il fait assister d'un conseiller juridique ou de tout autre membre du personnel, rémunéré par Radio-Canada?

5. A la suite du jugement du tribunal accordant \$1 seulement à titre de dommages-intérêts, le président de Radio-Canada ou le ministre a-t-il conseillé aux employés de la Société de s'abstenir d'intenter des poursuites contre des auteurs d'articles de journaux, de revues ou de commentaires radiodiffusés ou télévisés, qui critiquent Radio-Canada ou les agissements de ses employés, afin que les organes de diffusion se sentent libres de critiquer la société d'État chaque fois qu'ils le jugent opportun?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Non, le juge a réservé son jugement au sujet des frais de justice; cependant, si le montant des frais alloués à M. McGall est inférieur aux dépenses qu'il a engagées, la Société s'est engagée à le lui rembourser.

2. Ils ont comparu comme témoins à la demande de l'avocat du plaignant, les parties ayant renoncé à la formalité de l'assignation.

3. Ils étaient dans l'exercice de leurs fonctions.

4. Oui.

5. Non.

LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Question n° 1812—**M. Rodriguez:**

1. Combien d'employés étaient au service du ministère des Approvisionnement et Services a) en 1970, b) en 1971, c) en 1972, d) en 1973, e) en 1974, f) en 1975 jusqu'à ce jour?

2. Existe-t-il des groupes de sécurité interne au sein du Ministère et, dans l'affirmative, combien d'employés sont affectés à chaque groupe?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): 1. a) 8,791; b) 8,597; c) 8,963; d) 9,934; e) 10,010; f) 10,131 en février 1975.

2. Non.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE PERSONNEL PARTICULIER DES MINISTRES DU CABINET

Question n° 42—**M. Coates:**

1. Quels sont le nom, le traitement, le poste et la date de nomination de chaque membre du personnel particulier de chaque ministre du Cabinet?

2. Y a-t-il une limite quant à l'effectif ou au budget régissant les nominations et les traitements des membres du personnel des ministres du Cabinet et, dans l'affirmative, quelles en sont ces restrictions et comment sont-elles établies?